

## Relevé des décisions

### **CPF-112/2020/D1126 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 112<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

### **CPF-112/2020/D1127 : Rapport des 110<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> sessions du CPF**

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 110<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement les 8 et 9 juillet, et le 25 août 2020, en session extraordinaire.

### **CPF-112/2020/D1128 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

À la suite du rapport présenté par la Secrétaire générale, le Conseil permanent soutient le plaidoyer et les actions menés au service de la démocratie, des droits et libertés ainsi que de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone. Réitérant son plein attachement à ces valeurs inscrites dans la Déclaration de Bamako, le Conseil permanent partage l'analyse de la Secrétaire générale quant au caractère précurseur et à la pertinence de ce premier texte de la Francophonie à portée internationale consacré à la démocratie, aux droits et aux libertés, adopté le 3 novembre 2000. Il félicite la Secrétaire générale pour les événements célébrant son 20<sup>e</sup> anniversaire et salue particulièrement la présence du Président de la République du Sénégal à la conversation virtuelle organisée le 10 novembre 2020, qui sera notamment l'occasion de dresser un bilan de la mise en œuvre de cet instrument de référence.

À la suite des actes terroristes récemment commis dans l'espace francophone, le Conseil permanent condamne fermement ces violences et ces actes, et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays qui en ont été victimes. Il réitère la nécessité d'une action vigoureuse et coordonnée de la communauté internationale pour combattre le fléau du terrorisme, particulièrement dans la région du Sahel.

Le Conseil permanent exprime en outre sa tristesse pour les victimes de la pandémie de Covid-19 qui continue d'affecter le monde. Il renouvelle son appel à un multilatéralisme fort et solidaire, non seulement pour lutter contre cette crise sanitaire et ses conséquences néfastes mais aussi pour relever les autres défis auxquels l'ensemble des États et gouvernements doivent faire face.

S'agissant de la situation politique dans l'espace francophone, prenant acte de la mise en place d'un Gouvernement de transition conduit par une autorité civile et de la libération du Président Ibrahim Boubacar Keïta ainsi que tous les officiels qui avaient été arrêtés lors du coup de force, et sur la base des échanges entre les délégations qui ont suivi la présentation des conclusions de la mission effectuée par l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale pour le suivi de la situation au Mali, S.E. M. Cheick Tidiane Gadio, le Conseil permanent adopte une résolution par laquelle il prononce la levée de la suspension de la République du Mali de la Francophonie, prise le 25 août dernier à la suite du coup de force survenu dans ce pays le 18 août 2020. Il encourage les autorités maliennes à poursuivre le rétablissement de l'ordre constitutionnel de manière pérenne et crédible, à construire un espace politique inclusif et à renforcer l'ouverture démocratique, en particulier par une représentation renforcée des femmes au sein des organes de la transition et dans la reconstruction du pays, et réaffirme son intention de suivre avec vigilance le respect par les autorités de transition de leurs

engagements. Il demande à la Secrétaire générale de la Francophonie de poursuivre ses efforts en soutien au processus de transition, à travers un plan d'action de la Francophonie en faveur du Mali. Il lui demande également de mettre en place un Comité *ad hoc* consultatif restreint chargé d'assurer, en étroite collaboration avec les représentants de la République du Mali, le suivi du processus de retour à l'ordre constitutionnel ainsi que des mesures d'accompagnement de ce processus par la Francophonie.

D'autre part, dans le suivi de sa session des 8 et 9 juillet 2020, le Conseil permanent adopte une résolution sur le Burundi par laquelle il lève les mesures de mise sous observation et de suspension de la coopération multilatérale dont ce pays faisait l'objet jusqu'à présent.

Le Conseil permanent exprime sa grande préoccupation face aux blocages et dysfonctionnements institutionnels persistants en Haïti, à la crise qui se poursuit dans les régions anglophones du Cameroun, ainsi que concernant les affrontements meurtriers en cours dans le Haut-Karabagh où il appelle à une cessation immédiate des hostilités. Il salue par ailleurs l'appel de la Secrétaire générale et la forte mobilisation francophone en faveur du Liban à la suite de l'explosion survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, dans un contexte déjà marqué par une crise politique et économique majeure. Il appelle au dialogue pour surmonter les conflits dans tous les pays et régions en proie à des difficultés et appuie les initiatives de la Secrétaire générale visant à contribuer à résoudre ces situations de crise.

Le Conseil permanent fait part de la grande attention qu'il porte aux processus électoraux, particulièrement ceux tenus récemment en Côte d'Ivoire et en Guinée ainsi que ceux à venir au Burkina Faso et au Niger. Il soutient les mesures d'accompagnement déployées par l'OIF et forme le vœu que ces scrutins contribuent au renforcement de la démocratie et de la cohésion nationale dans les pays concernés. Il salue le bon déroulement des élections présidentielle et législatives aux Seychelles, qui ont conduit à la victoire de l'opposition et à l'élection de M. Wavel Ramkalawan.

Le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'APF, qui partage les vives préoccupations exprimées quant à la situation au Liban, au Mali ou encore dans le Haut-Karabagh, mais aussi face au terrorisme, auxquelles s'ajoutent le climat anxigène et les conséquences liés à la pandémie de Covid-19. Affirmant que vivre ensemble implique d'agir ensemble, le secrétaire général parlementaire a réitéré son plaidoyer en faveur du renforcement de la démocratie et de l'État de droit, qui passe aussi par la fiabilité des actes d'état civil, et a appelé la Francophonie à s'unir pour éradiquer le phénomène des enfants sans identité. Il s'est réjoui de la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Bamako et a souligné l'importance d'échanger sur son bilan, rappelant le long processus de maturation et de coopération qu'il a nécessité. Face aux crises politiques qui émaillent l'espace francophone, il a notamment préconisé de renforcer les mécanismes d'alerte précoce.

Le Conseil permanent approuve l'avant-projet de la nouvelle Stratégie économique pour la Francophonie et le transmet pour adoption à la Conférence ministérielle (CMF) qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2020. Il salue le renouvellement des priorités et des axes d'intervention dans le domaine économique visant à relancer une dynamique de coopération en affirmant la langue française comme vecteur d'échanges commerciaux et de développement économique, et à aider les pays et les populations les plus démunis à mieux faire face aux défis et aux transformations du monde, notamment la transition numérique, tout en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire de Covid-19. Il note avec satisfaction l'attention portée à la formation et à l'employabilité des jeunes et des femmes.

#### **CPF-112/2020/D1129: Point d'information sur le suivi des engagements du Sommet d'Erevan**

Le Conseil permanent a pris connaissance de la poursuite de l'exercice de suivi des engagements inscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan.

La présidence arménienne invite les États et gouvernements ainsi que les acteurs de la Charte à communiquer leurs propres initiatives, en vue du bilan qui sera présenté lors de la 37<sup>e</sup> session de la CMF.

**CPF-112/2020/D1130 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie**

À la suite de l'exposé de la Secrétaire générale, le Conseil permanent réitère son plein soutien à la réflexion menée sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie, avec l'ambition de proposer aux chefs d'État et de gouvernement, au Sommet de Djerba, une Francophonie encore plus rénovée dans son fonctionnement et son positionnement, et plus visible sur la scène internationale.

Le Conseil permanent prend acte des conclusions de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de réflexion, consacrée aux statuts et aux adhésions. Il attend avec intérêt les recommandations qui seront formulées sur les adhésions et sur les catégories de statuts à l'OIF, à l'issue de la séance prévue avec les États et gouvernements observateurs sur cette question. Il prend note des sujets qui seront prochainement traités par le Groupe de réflexion, notamment les contributions statutaires et le recouvrement des arriérés, les Jeux de la Francophonie ou encore les relations avec les OING.

**CPF-112/2020/D1131 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a fait part, en premier lieu, de la poursuite de la transformation administrative et financière de l'OIF afin de la rendre plus efficace face aux attentes et aux besoins des États et gouvernements ainsi que de leurs populations, plus agile, mieux concentrée sur sa valeur ajoutée et plus visible, et ce, dans le contexte inédit de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a conduit à des ajustements spécifiques pour assurer le fonctionnement de l'Organisation et le déploiement des programmes. Elle a également souligné les efforts et réitéré les engagements pour une gestion saine et transparente de l'Organisation. Elle relève que ce travail dense a été engagé avec l'ancienne Administratrice de l'OIF, M<sup>me</sup> Catherine Cano, qui lui a remis sa démission le 21 octobre 2020.

Rappelant le recentrage de la coopération sur 25 projets phares structurants, intersectoriels et à plus fort impact, notamment en faveur de l'éducation et de la langue française, avec pour cibles prioritaires la jeunesse et les femmes, la Secrétaire générale fait part du lancement du programme de mobilité des enseignants dans un premier pays, le Rwanda, où 25 premiers enseignants de français ont été déployés. Elle se réjouit également des avancées réalisées, en lien avec le Burkina Faso, qui en accueillera le siège, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, dans le projet de Radio Jeunesse Sahel, dont les émissions seront diffusées en français et dans les langues régionales – arabe, bambara, peulh, haoussa et mooré. La Secrétaire générale mentionne en outre les actions menées au Niger dans le cadre de l'appui à l'état civil, ainsi que les premiers résultats de la Consultation jeunesse, organisée à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie, et les suites envisagées pour nouer une relation continue et approfondie avec les jeunes, prenant en compte leurs aspirations ; une restitution plus complète des résultats de cette Consultation sera dévoilée, le 8 décembre 2020, en présence de plusieurs de ces jeunes participants. Concernant le Fonds de solidarité *La Francophonie avec Elles* lancé en juillet 2020, la Secrétaire générale se réjouit du grand succès du premier appel à projets, dont les résultats seront communiqués lors de la prochaine session de la CMF, avant l'organisation d'un événement en partenariat avec TV5 Monde, pour promouvoir la visibilité de ce Fonds, le 28 novembre prochain à l'Ambassade de Roumanie, qu'elle remercie d'ores et déjà pour son accueil.

S'agissant du Groupe de travail Langue française, la Secrétaire générale réitère sa préoccupation face à la tendance au monolinguisme qui s'est encore accrue pendant la crise sanitaire, avec la tenue des réunions à distance. Elle soulèvera cette question, qui se pose avec une acuité particulière à l'Union européenne, à l'occasion de la présentation du 7<sup>e</sup> Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les

organisations internationales lors de la prochaine session de la CMF, et souhaite institutionnaliser ce point dans l'ordre du jour des sessions de la CMF. Par ailleurs, le Groupe de travail sur le numérique a poursuivi ses travaux en vue de doter la Francophonie d'une stratégie rénovée, et ce en veillant à la bonne articulation entre les orientations pour la stratégie numérique et l'avant-projet de la Stratégie économique pour la Francophonie. La Secrétaire générale fait part de la mise en place d'un comité de pilotage pour l'actualisation de la stratégie numérique présidé par la Tunisie, en sa qualité de pays hôte du XVIII<sup>e</sup> Sommet, et souhaite que ce comité soit représentatif de la diversité de la Francophonie et de ses différents niveaux de besoins et de maturité en matière de numérique.

S'agissant des questions administratives et financières, la Secrétaire générale se réjouit en premier lieu de l'opinion sans réserve de l'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique sur les états financiers 2019 de l'OIF. Elle note par ailleurs avec satisfaction que le résultat comptable enregistré en 2019 présente un excédent de 2,4M € après deux années consécutivement déficitaires à hauteur de 6,8M €. Elle annonce que le budget 2021 s'établit, hors contributions exceptionnelles, à un peu plus de 63M €, ce qui nécessite, pour être à l'équilibre, de recourir au fonds de réserve pour un montant de 2,8M €. S'agissant de la planification 2021, les activités seront déployées dans la double dynamique du recentrage initié depuis 2019 et de la transformation de l'Organisation en cours. À cet égard, en suivi des préconisations concernant la rationalisation et l'optimisation des ressources humaines, la Secrétaire générale fait part d'un nouveau plan d'organisation de l'OIF pour la période 2020-2022, reflétant l'évolution de la structure organisationnelle et des fonctions au sein de l'OIF. Elle appelle en outre l'attention sur le projet de nouveau Règlement financier élaboré dans une approche de simplification, de transparence et de flexibilité mais aussi de responsabilisation et de reddition de comptes accrues. Elle confirme la mise en place en 2021 d'un nouveau progiciel de gestion intégré.

En complément des informations partagées par la Secrétaire générale, le chef de bureau de l'Administratrice, M. Hervé Barraquand, note que le rapport final de l'auditeur externe sur les états financiers 2019 ne formule que deux nouvelles recommandations, portant, d'une part, sur l'élaboration et la communication d'un rapport annuel sur le contrôle interne et la gestion des risques et, d'autre part, sur l'encadrement des modifications budgétaires par une procédure précisant notamment les seuils, les responsables habilités et les circuits d'approbation. Il assure le CPF de la mise en œuvre de ces deux recommandations avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ainsi que de celles émises lors des exercices précédents.

En soulignant le réalisme de l'avant-projet de budget rectifié pour 2021, il précise que les contributions statutaires, calculées sur la base du taux d'indexation de 1,5% fixé en 2018 par la 35<sup>e</sup> session de la CMF, s'établissent à 43,9M €. Il met en avant la nouvelle structure budgétaire qui vise à refléter au mieux les réalités, les coûts et les activités de l'Organisation ainsi qu'à améliorer la transparence et la qualité de l'information financière.

Concernant la mise en œuvre de la programmation progressivement recentrée sur 25 projets phares, il rappelle que les premiers résultats atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ont été présentés à la Commission de coopération et de programmation, selon une nouvelle méthode de reddition des comptes privilégiant une lecture plus stratégique grâce à un suivi des projets plus qualitatif et plus précis. Tout en soulignant les contraintes et l'adaptation nécessaire liées au contexte sanitaire, il met en exergue les quatre marqueurs majeurs des actions menées, qui valorisent les usages et le rayonnement de la langue française, s'appuient sur les potentialités du numérique et associent la société civile :

- la formation (présentielle et en ligne) dans tous les domaines d'intervention ;
- l'accès aux savoirs, aux contenus et à l'information en langue française ;
- le soutien à l'entrepreneuriat, à l'économie et à l'innovation numérique, spécialement en faveur des jeunes et des femmes ;

- l’ancrage territorial sur les cinq continents, soutenu par la réforme en cours du réseau des représentations extérieures de l’OIF et une plus grande association des groupes des ambassadeurs francophones et des correspondants nationaux.

Le chef de bureau indique que le travail en cours porte sur la finalisation des activités de l’année 2020, dans le respect du calendrier de la clôture budgétaire, ainsi que sur la planification des activités pour 2021. Il souligne, à la suite de l’opérationnalisation de l’Unité Égalité femmes-hommes, celle de l’Unité Jeunesse, sport et citoyenneté, qui permettra, à la lumière des conclusions de la Consultation jeunesse, de mettre en pratique une approche plus dynamique en faveur de la jeunesse, plus proche du terrain et de leurs préoccupations. Il mentionne en outre la mise en place d’une nouvelle Direction de la programmation et de l’évaluation recentrée sur la gestion axée sur les résultats, qui permettra la poursuite du travail de consolidation des indicateurs et des cadres de suivi des résultats, pour un suivi-évaluation plus efficace.

Le Conseil permanent a ensuite entendu le rapport annuel 2020 du Comité d’audit de l’OIF, présenté, en l’absence du président de ce comité, par le nouveau directeur de l’audit interne de l’OIF. Le rapport insiste notamment sur l’élaboration d’une cartographie des processus et d’une cartographie des risques pour établir les futurs plans d’audits, notamment celui de 2021. Dans une démarche de sensibilisation à la fonction d’audit, il propose en outre l’élaboration d’une charte d’harmonisation des attentes mutuelles entre la Direction de l’audit interne et les unités auditées.

Le Conseil permanent félicite la Secrétaire générale et les équipes de l’OIF pour la continuité de l’activité de l’Organisation dans la situation inédite créée par la Covid-19 et le maintien d’un haut niveau d’intervention, avec des initiatives ajustées à la nouvelle situation internationale. Il réitère en particulier sa satisfaction pour la création et les avancées du Fonds de solidarité *La Francophonie avec Elles*.

Le Conseil permanent exprime son plein appui à la transformation de l’OIF visant un fonctionnement plus efficace et efficient, fondé sur la transparence, l’agilité, la rigueur et la gestion axée sur les résultats, incluant le renforcement du processus de suivi-évaluation.

Il approuve la dynamique de recentrage et de transversalité des actions ainsi que les projets phares, qui s’inscrivent dans l’esprit de solidarité et dans les champs prioritaires de la Francophonie et illustrent la plus-value de l’OIF en réponse aux besoins des populations, notamment les jeunes et les femmes, en matière d’éducation, de formation, de langue française, de numérique et d’économie dans une approche de développement durable.

À l’issue des débats, en saluant le travail de l’OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les conclusions des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> réunions du Groupe de travail sur le numérique ;
- les conclusions des 109<sup>e</sup>, 110<sup>e</sup>, 111<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> réunions de la Commission économique ;
- les conclusions de la 162<sup>e</sup> réunion de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations de la 66<sup>e</sup> réunion de la Commission administrative et financière.

Ainsi, le Conseil permanent adopte :

- la résolution portant approbation des comptes et affectation comptable du résultat 2019 ;
- la résolution portant reconduction de crédits de 2020 sur le budget 2021 de l’OIF ;
- le Règlement financier révisé ;
- le plan d’organisation de l’OIF pour la période 2020-2022.

Il approuve en outre la mise en place d’un comité de placements et de gestion active de la trésorerie présidé par l’Administrateur, en vue de permettre à l’OIF de se doter d’une politique de placement efficace.

S'agissant des questions qui relèvent de la Conférence ministérielle, le Conseil permanent approuve et transmet à la CMF :

- le projet de budget rectifié de l'OIF pour l'année 2021 ;
- le projet de résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2021.

À la suite de la démission de l'Administratrice de l'OIF, le Conseil permanent salue son travail et son engagement au service de l'Organisation.

### **CPF-112/2020/D1132 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et du Comité de suivi de la Conférence des OING et ONG.

Concernant les actions menées dans le cadre de son *Plan spécial anti-Covid-19*, le recteur de l'AUF a notamment souligné le lancement d'un appel à projets doté d'un budget d'1M € afin de soutenir des initiatives d'étudiants, élèves-ingénieurs et de jeunes chercheurs ayant un lien avec la crise sanitaire. Il a, par ailleurs, informé du renouvellement pour moitié de l'équipe dirigeante de l'AUF, au sein de laquelle la parité femmes-hommes est désormais parfaitement respectée. Il a également fait part du lancement d'une grande consultation mondiale, dont les résultats serviront à l'élaboration d'un livre blanc de la Francophonie scientifique. Il a, enfin, mentionné la mise en place d'un « plan spécial Djibouti » et d'un « plan spécial solidarité avec le Liban ». Le recteur de l'Université Senghor a fait part de la riche programmation dans le cadre de la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, qui se déroule du 2 au 5 novembre 2020. Il a, par ailleurs, annoncé le déménagement prochain de l'Université sur le nouveau campus mis à disposition par les autorités égyptiennes. Indiquant que le mot d'ordre des membres de l'AIMF est « utilité et amélioration de la vie quotidienne », le secrétaire permanent de l'AIMF a fait part de la forte mobilisation et de la solidarité des maires francophones dans la lutte contre la Covid-19, particulièrement à l'égard du Liban, via la mise en place d'un fonds d'urgence de 500 000 € destiné à la remise en état du service Covid de l'hôpital Karantina de Beyrouth. Il a également mentionné les initiatives déployées dans les domaines de l'éducation des filles, du logement et de l'assainissement, ainsi que de la valorisation du patrimoine local. Le directeur général de TV5 Monde a notamment rappelé le lancement, le 9 septembre 2020, de la plateforme numérique francophone, gratuite et mondiale *TV5 Monde Plus*. Il a en outre sensibilisé le CPF à la situation du correspondant de la chaîne en Algérie, le journaliste Khaled Drareni qui, bien qu'il n'ait effectué que son travail, a été condamné en appel, le 15 septembre 2020, à deux ans de prison ferme pour « incitation à attroupement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ». Il s'est enfin réjoui de l'organisation, avec l'OIF, d'une émission spéciale consacrée au fonds à *La Francophonie avec Elles* qui se déroulera depuis l'Ambassade de Roumanie.

Le secrétaire général de la Confémén a notamment évoqué la tenue, le 8 septembre 2020, en visioconférence, d'une réunion-débat sur le Document de réflexion et d'orientation de sa 59<sup>e</sup> session ministérielle, prévue en 2021 au Maroc sur le thème « Langue première et langue d'enseignement : quelles stratégies pour faciliter les premiers apprentissages, la réussite scolaire et le vivre ensemble au XXI<sup>e</sup> siècle ». Pour sa part, en réponse à la pandémie, le secrétaire général de la Conféjes par intérim a indiqué que la Conférence s'est dotée d'une plateforme numérique de formation à distance incluant les webinaires et visioconférences. Il a également annoncé que, sur proposition du Burkina Faso, pays hôte de la 38<sup>e</sup> session ministérielle de la Conféjes, celle-ci se tiendra du 23 au 27 février 2021.

La présidente de la Conférence des OING et ONG s'est notamment félicitée du renforcement de la coopération entre l'OIF et la société civile et du travail de réflexion en cours s'agissant

de la modification des Directives régissant les relations entre la Francophonie et les OING. Elle s'est réjoui de faire partie du Comité de gestion du Fonds *La Francophonie avec Elles* et a souhaité que la relation avec la société civile soit davantage approfondie dans la mise en œuvre opérationnelle de la programmation de l'OIF.

Le Conseil permanent félicite les acteurs de la Charte pour leurs actions et les encourage dans la poursuite de leurs activités, plus que jamais pertinentes dans le contexte de la crise sanitaire. Il apprécie le renforcement de la coopération entre les acteurs de la Charte dont témoignent de nombreuses initiatives, telle la mise en place d'une Alliance francophone pour l'éducation proposée par la Secrétaire générale au Conseil de coopération et dont le plan d'action ainsi que les premiers éléments relatifs au fonctionnement seront validés à la fin de l'année 2020.

Le Conseil permanent salue la mémoire du secrétaire général de la Conféjes M. Bouramah Ali Harouna, décédé le 3 août 2020, et souligne sa contribution à une meilleure inclusion des jeunes dans la société ainsi qu'à l'organisation et au succès des Jeux de la Francophonie.

**CPF-112/2020/D1133 : Préparation de la 37<sup>e</sup> session de la CMF (24-25 novembre 2020)**

Le Conseil permanent approuve et transmet à la Conférence ministérielle :

- le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux, avec l'ajout d'un point sur la présentation du 7<sup>e</sup> Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- le projet de résolution sur le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid soumis par la présidence arménienne du Sommet.

**CPF-112/2020/D1134 : Date et lieu de la prochaine session du CPF**

La date de la prochaine session du CPF sera communiquée ultérieurement.

**CPF-112/2020/D1135 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 112<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.